

# 5

## BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

- ÉBÉNISTERIE
  - FABRICATION EN SÉRIE DE MEUBLES ET DE PRODUITS EN BOIS OUVRÉ
- 

*ÉTUDE  
PRÉLIMINAIRE*

# **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

- **ÉBÉNISTERIE**
  - **FABRICATION EN SÉRIE DE  
MEUBLES ET DE PRODUITS  
EN BOIS OUVRÉ**
- 

*ÉTUDE  
PRÉLIMINAIRE*

# Équipe de production

## Recherche et rédaction

*Colette Gélinas*

Responsable des programmes du secteur

*Bois et matériaux connexes*

Direction générale de la formation professionnelle

Ministère de l'Éducation du Québec

## avec la collaboration de

*Léonce Gagnon*

Agent de développement pédagogique

Direction générale de la formation professionnelle

Ministère de l'Éducation du Québec

## Suivi d'édition

*Louise Blanchet*

Direction générale de la formation professionnelle

Ministère de l'Éducation du Québec

## Révision linguistique

*France Guertin*

Services linguistiques F.G. enr.

## Saisie du texte

*Louise Girard*

*Johanne Bédard*

Direction générale de la formation professionnelle

Ministère de l'Éducation du Québec

## Édition

*Johanne Bédard*

Direction générale de la formation professionnelle

Ministère de l'Éducation du Québec

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, 1991 – 9192-241

ISBN : 2-550-15528-9

Dépôt légal : deuxième trimestre 1991

Bibliothèque nationale du Québec

# Avant-propos

Les études préliminaires ont pour but d'établir la pertinence d'élaborer ou de réviser un programme de formation professionnelle. Elles permettent de définir les besoins de formation, de déterminer avec précision quelles personnes le programme souhaite rejoindre et de fournir divers renseignements (de nature sociologique, économique, etc.) relatifs à l'exercice du métier. Elles permettent également de consulter les études déjà réalisées, de répertorier la documentation disponible, d'anticiper les effets de l'implantation du programme et de fixer le calendrier de production des divers documents préparés par la Direction.

Ces études ne sont pas des documents à caractère normatif ou officiel. Elles permettent de faire le point sur les problèmes relatifs à un programme d'études à un moment donné. Les orientations qu'elles présentent seront précisées au cours des étapes ultérieures de l'élaboration de programmes et elles pourront même être revues, en partie ou en totalité. La liste des documents ci-dessous permet de situer l'étude préliminaire dans le processus d'élaboration des programmes.

Le ministère de l'Éducation a pris l'initiative de diffuser ces études afin d'informer ses partenaires sur les travaux en cours et sur les échéances fixées pour qu'ils puissent se préparer à l'implantation des programmes. Cette initiative vise aussi à faire connaître l'ensemble des problèmes et à susciter des réactions qui contribueront à l'émergence de projets de formation adéquats.

## Documents liés à l'élaboration de programmes d'études

### A- Recherche et planification

- *Orientations pour le développement du secteur*
- *Répertoire des profils de formation professionnelle*
- *Planification quinquennale*
- **Étude préliminaire**

### B- Production de programmes

- *Rapport d'analyse de situation de travail*
- *Précision des orientations et des objets de formation*
- *Programme d'études*

### C- Soutien des programmes

- *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*
- *Guide pédagogique*
- *Guide d'évaluation*

# Table des matières

<b>1. Présentation</b>	<b>3</b>
<b>2. Profil de la main-d'oeuvre</b>	<b>5</b>
2.1 Principales professions	5
2.2 Professions connexes	5
2.3 Besoins qualitatifs	5
2.4 Besoins quantitatifs	6
2.5 Qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	8
2.6 Conditions d'exercice du métier	8
<b>3. Programmes de formation</b>	<b>9</b>
3.1 Enseignement secondaire	9
3.2 Enseignement collégial	9
<b>4. Proposition d'orientation des programmes</b>	<b>11</b>
4.1 Orientation des nouveaux programmes	11
4.2 Effectif scolaire	11
4.3 Où donner la formation	11
4.4 Filière d'appartenance	12
4.5 Lien entre les programmes	12
4.6 Durée de la formation	12
4.7 Calendrier de production et d'implantation	13
4.8 Modalités particulières d'élaboration	13
4.9 Documentation disponible	13
<b>5. Considérations d'ordre matériel et pédagogique</b>	<b>15</b>
5.1 Coûts d'implantation	15
5.2 Contraintes d'organisation	15
5.3 Perfectionnement du personnel enseignant	16
5.4 Intérêt manifesté par les établissements d'enseignement	16
5.5 Incidence sur l'effectif du collégial	16
<b>6. Recommandations</b>	<b>17</b>
<b>Liste des personnes consultées</b>	<b>19</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>21</b>

# **1. Présentation**

Il existe une vive concurrence entre les entreprises québécoises des secteurs du meuble et du bois ouvré qui se disputent les marchés régionaux, provincial, national et international. Quatre éléments peuvent leur permettre de s'approprier une part de ces marchés : la productivité, la qualité des produits, la capacité d'innover et celle de réduire les délais de livraison. Leur succès est tributaire d'une main-d'oeuvre compétente et plus scolarisée.

La présente étude a pour but de déterminer les besoins qualitatifs et quantitatifs de main-d'oeuvre des secteurs du meuble et du bois ouvré et de proposer des moyens de satisfaire ces besoins. Elle visera notamment à démontrer la pertinence de maintenir deux programmes distincts en fabrication de meubles et de produits en bois ouvré, soit un premier portant sur la fabrication unitaire et un second sur la fabrication en série.

## 2. Profil de la main-d'oeuvre

### 2.1 Principales professions

Les deux programmes à l'étude visent surtout à former des ébénistes et des régleuses-opératrices ou régleurs-opérateurs de machines industrielles utilisées dans la fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré.

### 2.2 Professions connexes

Les deux programmes pourraient également former des travailleuses et travailleurs appartenant à deux groupes mentionnés dans la *Classification canadienne descriptive des professions* (CCDP).

- **Groupe 835** : Travailleuses et travailleurs du bois à la machine : ce groupe comprend les contremaîtres, les modeleurs sur bois, les scieurs de bois, les raboteurs, les tourneurs, les façonneurs, les contrôleurs et vérificateurs, les ponceurs et les travailleurs du bois à la machine.<sup>1</sup>
- **Groupe 854** : Travailleuses et travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'articles en bois : ce groupe comprend les contremaîtres, les ébénistes et menuisiers en meubles, les contrôleurs et vérificateurs, les manoeuvres et les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'articles en bois (non classés ailleurs).

### 2.3 Besoins qualitatifs

Les exigences relatives à la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre dans les secteurs du meuble et du bois ouvré varient surtout en fonction de la taille de l'entreprise. Dans la majorité des petites entreprises (de moins de vingt employés), les produits sont surtout fabriqués à l'unité. La main-d'oeuvre qui y travaille doit par conséquent être qualifiée, être en mesure de participer aux différentes étapes de fabrication d'un produit et savoir utiliser les machines-outils conventionnelles.

Dans ce type d'entreprise, on embauche surtout des ébénistes qui peuvent, à partir d'un plan ou d'un croquis, préparer et usiner le bois et d'autres matériaux connexes, assembler et finir un meuble ou un produit en bois. Ces personnes sont appelées à fabriquer du mobilier et des articles originaux en bois et doivent reproduire ou restaurer des meubles de différents styles. Dans les moyennes et grandes entreprises, les produits sont fabriqués en série. Ce genre de travail est divisé en opérations répétitives et requiert une main-d'oeuvre spécialisée qui sait se servir d'un équipement perfectionné.

La régleuse-opératrice ou le régleur-opérateur de machines industrielles dans la fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré travaille dans ce deuxième type d'entreprise. Ses principales fonctions consistent à conduire et à régler, selon certaines spécifications, différentes machines conventionnelles automatiques et à commande numérique, dans le but de produire des meubles, des portes, des fenêtres et divers objets en bois massif ou en panneaux dérivés du bois. Cette personne peut exécuter ses

---

1. Afin d'éviter d'alourdir inutilement le texte, seul le masculin a été conservé dans l'énumération. Il s'agit toutefois de métiers qui peuvent également être exercés par des femmes.

tâches dans différents types d'ateliers comme ceux du séchage, du débitage, de l'usinage, du placage, du ponçage, de l'assemblage, de la finition et de l'emballage. La régleuse-opératrice ou le régleur-opérateur doit, à l'occasion, entretenir les machines et les outils utilisés. On peut également l'affecter à des postes qui ne nécessitent que peu ou pas d'équipement ou d'outils.

## 2.4 Besoins quantitatifs

### Comparaison entre les besoins de main-d'oeuvre et le nombre de diplômées et diplômés

Groupe professionnel	Code CCDP	Besoin brut annuel de 1985 à 1993 <sup>1</sup>	Places disponibles en 1989-1990			Inscriptions en 1989-1990		
			Meuble et gabarit	Fabrication du meuble en série	Wood-working	Meuble et gabarit	Fabrication du meuble en série	Wood-working
Travailleuses et travailleurs du bois à la machine	835	186	380	140	60	37	13	6
Travailleuses et travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'articles en bois	854	690 <sup>2</sup>						
<b>Total</b>		<b>876</b>	<b>580</b>			<b>56</b>		

Sources : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP). *Les perspectives professionnelles au Québec 1985-1993, Modèle québécois de prévision par profession (MQPP)*, 1988, p. 57-58.  
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). *Carte des enseignements, 1989-1990*.  
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). *État des inscriptions, octobre 1989*.

Le tableau ci-dessus illustre clairement que le besoin brut annuel de main-d'oeuvre pour les années 1985 à 1993 est supérieur au nombre de places actuellement disponibles. Il fait également ressortir que le nombre d'inscriptions aux programmes à l'étude, pour l'année 1989-1990, est nettement insuffisant pour répondre à ce besoin.

1. Le besoin brut annuel de 1985 à 1993 est déterminé de la façon suivante : (création d'emploi + érosion) divisé par 8 ans.

2. Ce nombre exclut le groupe de base 8548 (manoeuvres - produits en bois), parce qu'il n'est pas nécessaire que ces travailleuses et travailleurs reçoivent une formation professionnelle au secondaire.

### Distribution géographique des entreprises et de la main-d'oeuvre

Régions	Entreprises de moins de 20 employés				Entreprises de plus de 20 employés				Total	
	Entreprises		Travailleurs		Entreprises		Travailleurs		Travailleurs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1a	25		113	0,38	0		0	0	113	0,4
1b	58		340	1,15	10		468	1,59	808	2,7
2	50		315	1,07	7		202	0,69	517	1,8
3	183		1 104	3,75	74		6 393	21,72	7 497	25,5
4	111		730	2,48	41		2 889	9,81	3 619	12,3
5	42		245	0,83	36		1 563	5,31	1 808	6,1
6a	119		1 000	3,40	81		6 969	23,67	7 969	27,0
6b	78		566	1,92	16		756	2,57	1 322	4,5
6c	146		938	3,19	40		2 679	9,10	3 617	12,3
6d	93		540	1,83	19		909	3,09	1 449	4,9
7	14		92	0,31	5		340	1,15	432	1,5
8	14		114	0,39	2		76	0,26	190	0,6
9	7		65	0,22	1		27	0,09	92	0,3
10	1		5	0,02	0		0	0	5	0,02
Total	941	75 %	6 167	21 %	321	25 %	23 271	79 %	29 438	100 %

1a = Gaspésie

1b = Bas-Saint-Laurent

2 = Lac-Saint-Jean

3 = Québec

5 = Estrie

6a = CUM-Laval

6b = Laurentides

6c = Montérégie

7 = Outaouais

8 = Abitibi-Témiscamingue

9 = Côte-Nord

10 = Nord-Québec

Note : Les données présentées dans ce tableau proviennent du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), 1988.

Dans les secteurs du meuble et du bois ouvré, 75 p. 100 des entreprises québécoises comptent moins de vingt employés. Ce pourcentage représente 21 p. 100 de la main-d'oeuvre totale. Inversement, 25 p. 100 des entreprises ont plus de vingt employés et ce pourcentage constitue 79 p. 100 de la main-d'oeuvre totale.

## 2.5 Qualification professionnelle de la main-d'oeuvre

Une étude menée en 1988 par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) révèle que dans les secteurs du meuble et du bois ouvré les personnes affectées à la production sont peu scolarisées. Dans la plupart des cas, elles n'ont achevé que la 3<sup>e</sup> secondaire. L'une des caractéristiques de la main-d'oeuvre est le manque de qualification au moment de l'embauche.

## 2.6 Conditions d'exercice du métier

Les travailleuses et travailleurs des secteurs du meuble et du bois ouvré sont répartis entre les dix sous-secteurs suivants :

Sous-secteurs		Pourcentage de salariés
1.	Meubles de maison en bois	26,0 %
2.	Portes et fenêtres en bois	20,6 %
3.	Autres industries du bois travaillé (par ex. : escaliers, moulures)	9,6 %
4.	Armoires, placards de cuisine et coiffeuses	8,7 %
5.	Meubles de maison rembourrés	8,1 %
6.	Meubles et articles d'ameublement pour hôtels et restaurants	7,6 %
7.	Autres industries du bois (par ex. : clôtures, arti- cles de cuisine)	7,4 %
8.	Meubles de bureau en bois	6,2 %
9.	Meubles de bureau en métal	4,1 %
10.	Cercueils	1,7 %

Source : MMSRFP, *Problématique de la formation professionnelle dans les secteurs du meuble et du bois ouvré*, 1988, p.15.

Dans les dix sous-secteurs énumérés ci-dessus, on compte 29 438 employés. De ce nombre, 24 421 personnes sont affectées à des postes liés à la production. Le secteur du meuble (sous-secteurs 1-5-6-8-9-10) embauche 54 p. 100 de la main-d'oeuvre et celui du bois ouvré (sous-secteurs 2-3-4-7) en emploie 46 p. 100.

Quelques travailleuses et travailleurs peuvent occuper des postes liés à la vente de matériaux de construc-  
tion, de meubles ou d'autres produits en bois.

### 3. Programmes de formation

#### 3.1 Enseignement secondaire

	Programme	Durée en heures	Diplôme	Remarque
1441	Meuble et gabarit	1 350	DEP	
1193	Fabrication du meuble en série	1 350	DEP	Offert à l'EQMBO seulement
1695	Furniture and Templates	1 350	DEP	Version anglaise du programme 1195 retiré en 1988-1989
1694	Woodworking	1 350	DEP	Version anglaise du programme 1194 retiré en 1988-1989
1066	Transformation du bois ouvré	915	DEP	

DEP : diplôme d'études professionnelles

EQMBO : École québécoise du meuble et du bois ouvré

#### 3.2 Enseignement collégial

	Programme	Durée en heures	Diplôme	Remarque
233-01	Techniques du meuble et du bois ouvré	4 110	DEP	Collégial, enseignement ordinaire
570-39	Techniques d'ébénisterie	2 250	AEC	Collégial, formation continue

DEC : diplôme d'études collégiales

AEC : attestation d'études collégiales

## 4. Proposition d'orientation des programmes

### 4.1 Orientation des nouveaux programmes

**Le programme *Ébénisterie* :**

- remplacera les programmes 1441, 1695, 1694 et 1066;
- devra permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés requises pour accomplir les tâches liées à toutes les étapes de fabrication d'un produit (meuble ou bois ouvré), à l'aide de machines-outils conventionnelles;
- devra permettre de former des personnes pouvant s'adapter aux exigences des nouvelles techniques employées dans les industries du meuble et du bois ouvré.

**Le programme *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré* :**

- remplacera le programme 1193;
- devra permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exploiter efficacement différentes machines-outils conventionnelles et automatisées, utilisées pour la fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré.

Au moment de l'élaboration des nouveaux programmes, on devra accorder une grande importance aux notions portant sur le bois ouvré, puisque 46 p. 100 des travailleuses et travailleurs des secteurs du meuble et du bois ouvré occupent un emploi dans ce domaine.

### 4.2 Effectif scolaire

À l'heure actuelle, les élèves du secondaire ne portent pas intérêt aux options professionnelles des secteurs du meuble et du bois ouvré. En effet, seulement 37 nouvelles inscriptions au programme *Meuble et gabarit* ont été dénombrées dans toute la province en septembre 1989. Quant au programme *Fabrication en série du meuble*, il n'a été choisi que par 13 personnes. On comptait 6 nouvelles inscriptions au programme *Woodworking* et aucune inscription aux programmes *Transformation du bois ouvré* et *Furniture and Templates*.

### 4.3 Où donner la formation

**Programme *Ébénisterie***

Il existe 22 établissements d'enseignement actuellement autorisés à offrir les programmes *Meuble et gabarit*, *Transformation du bois ouvré*, *Furniture and Templates* et *Woodworking*. On prévoit ne donner qu'un seul programme, celui d'*Ébénisterie*, et réduire sensiblement le nombre d'autorisations. Les écoles des régions 07, 08, 09 et 10 ne seraient pas choisies pour offrir ce programme, compte tenu de la très faible demande de main-d'oeuvre spécialisée dans ces régions.

## **Programme Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré**

Seule l'EQMBO, située à Victoriaville, est autorisée à offrir le programme actuel *Fabrication en série du meuble*. Cette école-usine possède l'infrastructure, les ressources humaines et l'équipement requis pour enseigner cette discipline.

On observe d'importants besoins de main-d'oeuvre spécialisée dans plusieurs autres régions, notamment dans les régions 6a (CUM-Laval), 3 (Québec) et 6c (Montérégie). Toutefois, il serait irréaliste de vouloir offrir ce programme, dans sa forme actuelle, ailleurs qu'à l'EQMBO, puisque les coûts inhérents à son implantation seraient excessifs.

On propose donc d'offrir les modules de base de ce programme dans tous les établissements d'enseignement autorisés à donner le programme *Ébénisterie*, et de compléter la formation par des cours obligatoires donnés à l'EQMBO.

### **4.4 Filière d'appartenance**

Les deux programmes projetés visent à former des travailleuses et travailleurs compétents, capables d'effectuer un raisonnement logique, possédant des connaissances théoriques et démontrant des habiletés manuelles. Ces programmes conduiront au diplôme d'études professionnelles.

### **4.5 Lien entre les programmes**

Lorsque les analyses de situation de travail seront terminées et s'il est démontré que les métiers d'ébéniste et de régleuse-opératrice et régleur-opérateur exigent des connaissances et habiletés semblables, on élaborera un tronc commun à partir des deux programmes d'études.<sup>1</sup> Les cours de ce tronc commun seront donnés dans les établissements d'enseignement autorisés à offrir l'un ou l'autre des programmes. Par la suite, les modules particuliers au programme *Ébénisterie* pourraient être offerts dans tous les établissements et ceux du programme *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré* seraient donnés à l'EQMBO seulement.

### **4.6 Durée de la formation**

On prévoit que la durée du programme *Ébénisterie*, sera la même que celle du programme *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré*. Des 1 350 heures de formation, 450 seront consacrées aux modules du tronc commun. Toutefois, il faudra attendre que l'analyse de situation de travail ait été effectuée pour confirmer ces prévisions.

---

1. Mentionnons qu'au moment de publier la présente étude, la proposition d'établir un tronc commun entre les deux programmes d'études n'avait pas été retenue.

## 4.7 Calendrier de production et d'implantation

Qu'il s'agisse du programme *Ébénisterie* ou de celui de *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré*, le calendrier de production et d'implantation sera le même.

Étude préliminaire	novembre 1989
Analyse de situation de travail	janvier 1990
Précisions sur les orientations de la formation	septembre 1990
Rédaction des objectifs	novembre 1990
Validation des objectifs	décembre 1990
Guide d'organisation	février 1991
Guide pédagogique	mars 1991
Tableaux d'analyse et de spécifications	avril 1991
Perfectionnement du personnel enseignant	mai 1991
Implantation du programme	septembre 1991

## 4.8 Modalités particulières d'élaboration

On utilisera la version révisée de l'analyse de situation de travail réalisée en janvier 1987 pour l'élaboration du programme *Ébénisterie*.

## 4.9 Documentation disponible

Ministère de l'Éducation, *Orientations pour le développement du secteur Bois et matériaux connexes*, 1989.

Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, *Problématique de la formation professionnelle dans les secteurs du meuble et du bois ouvré*, 1988.

Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, *Devis de formation professionnelle* :

Menuisier-ébéniste, 1987

Ébéniste industriel, 1990

Contremaître à la production (meuble et bois ouvré), 1990

Ministère de l'Éducation, *Répertoire des profils de formation professionnelle, champ Bois et matériaux connexes*, 1982 (la version révisée doit paraître au début de 1991).

Ministère de l'Éducation, anciens programmes : *Meuble et gabarit* (1041), *Fabrication du meuble en série* (1193).

## 5. Considérations d'ordre matériel et pédagogique

### 5.1 Coûts d'implantation

On évalue à 645 450 \$ le coût de l'implantation des programmes *Ébénisterie* et *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré*. Cette somme inclut le coût de l'équipement et celui du perfectionnement du personnel enseignant.

#### Équipement

Les établissements d'enseignement autorisés à offrir le programme *Ébénisterie* possèdent déjà l'infrastructure et l'équipement conventionnels nécessaires. Cependant, ils devront se procurer le matériel requis pour le travail des nouveaux matériaux, par exemple les matériaux de revêtement synthétique, et pour l'initiation aux nouvelles techniques, par exemple le dessin assisté par ordinateur (DAO) et la conception assistée par ordinateur (CAO).

Le coût du matériel requis pour le travail des nouveaux matériaux et l'initiation aux nouvelles techniques serait de 600 000 \$, calculé comme suit :

100 000 \$ par centre x 6 centres.

#### Perfectionnement du personnel enseignant

Pour être en mesure d'enseigner les matières des deux programmes, les enseignantes et les enseignants devront suivre une session de perfectionnement d'une durée de trois semaines.

Le coût total du perfectionnement du personnel enseignant est calculé de la façon suivante :

##### – Salaire des enseignantes et enseignants

6 centres (incluant l'EQMBO) x 3 personnes par centre x 15 jours x 115 \$ par jour par personne = 31 050 \$.

##### – Frais de séjour et de déplacement

6 centres x 3 personnes par centre x 800 \$ par personne = 14 400 \$.

Le perfectionnement du personnel enseignant coûtera au total 45 450 \$, soit 31 050 \$ pour les salaires plus 14 400 \$ pour les frais de séjour et de déplacement.

### 5.2 Contraintes d'organisation

L'implantation des deux programmes posera évidemment quelques problèmes. La principale difficulté sera d'obtenir suffisamment d'inscriptions car les élèves sont peu attirés par ces secteurs plus ou moins bien rémunérés. Elles ou ils s'orientent davantage vers la menuiserie-charpenterie où les salaires sont plus élevés.

L'organisation de la formation obligatoire du programme *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré*, donnée à l'EQMBO, comporte certaines contraintes dont il faudra tenir compte : l'acquisition des mêmes connaissances de base dans les différents établissements d'enseignement, le déplacement et l'hébergement des élèves, et leur adaptation à deux groupes d'élèves et d'enseignantes ou d'enseignants pendant la durée du cours.

### **5.3 Perfectionnement du personnel enseignant**

Même si on estime que le personnel enseignant possède les connaissances nécessaires pour donner la formation, on croit qu'il pourrait tirer profit d'une session de perfectionnement. Cette formation poursuivrait deux objectifs : apprendre aux enseignantes et enseignants à se servir de l'équipement requis pour le travail des nouveaux matériaux et à initier les élèves aux nouvelles techniques; faire connaître aux enseignantes et enseignants d'ébénisterie le processus de fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré et ses exigences.

### **5.4 Intérêt manifesté par les établissements d'enseignement**

L'élaboration du programme *Ébénisterie* suscite de l'intérêt dans plusieurs commissions scolaires. On souhaite même que ce programme soit implanté rapidement, étant donné que l'ancien programme *Meuble et gabarit* n'attire plus assez de candidates et de candidats et qu'il ne répond pas aux besoins des entreprises actuelles.

L'EQMBO a déjà manifesté sa volonté de collaborer à l'élaboration d'un tronc commun pour les programmes *Ébénisterie* et *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré*.

### **5.5 Incidence sur l'effectif du collégial**

L'implantation des deux programmes d'études n'aura que peu d'incidence sur l'effectif du collégial. En effet, les candidates et candidats formés au collégial sont peu nombreux et la formation qu'ils reçoivent les prépare davantage à occuper des postes de gestion. Les programmes offerts au secondaire visent plutôt à former des travailleuses et travailleurs affectés à la production.

## 6. Recommandations

### Compte tenu des éléments suivants :

- les connaissances à acquérir et les habiletés à maîtriser diffèrent selon la taille de l'entreprise pour laquelle l'élève travaillera;
- on dénombre une part importante (79 p. 100) de travailleuses et travailleurs des secteurs du meuble et du bois ouvré dans les moyennes et grandes entreprises et ceux-ci travaillent principalement dans les régions CUM-Laval, Québec, Mauricie – Bois-Francs, Montérégie;
- les élèves doivent quitter leur région durant trois semestres pour suivre le programme actuel *Fabrication du meuble en série* offert à l'EQMBO;
- l'implantation du programme complet *Fabrication en série de meubles et de produits bois ouvré* dans une ou plusieurs écoles sera très onéreuse, comparativement au coût modeste de la mise en oeuvre du même programme, selon la formule conjointe des modules de base donnés dans les écoles autorisées à offrir le programme *Ébénisterie* et de la formation à l'EQMBO;
- les employeurs sont satisfaits de la compétence des diplômées et diplômés de l'EQMBO.

### Il est recommandé :

- d'élaborer deux programmes distincts, un premier portant sur la fabrication unitaire et un second sur la fabrication en série, dont les titres seraient respectivement *Ébénisterie* et *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré*;
- de permettre l'enseignement d'une partie du programme *Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré* dans tous les établissements d'enseignement autorisés à offrir le programme *Ébénisterie*, les élèves devant compléter leur formation par 900 heures de cours donnés à l'EQMBO.

## Liste des personnes consultées

*Claude Bélanger*  
Vice-président  
Menuiserie de nos ancêtres  
835, chemin Industriel  
Bernières (Québec)  
G7A 1B4

*Réal Gauvin*  
MMSRFP  
Service des secteurs d'activité économique  
625, rue Saint-Amable  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

*Jean-Paul Lainesse*  
Enseignant  
École québécoise du meuble et du bois ouvré  
765, rue Notre-Dame Est  
Victoriaville (Québec)  
G6P 4B3

*Damien Plante*  
Enseignant  
Commission scolaire catholique de Sherbrooke  
2955, boulevard Université  
Sherbrooke (Québec)  
J1K 2Y3

*Yvon Dionne*  
Directeur  
École québécoise du meuble et du bois ouvré  
765, rue Notre-Dame Est  
Victoriaville (Québec)  
G6P 4B3

*Guy Lacasse*  
Président-directeur général  
Lacasse inc.  
127, rue Sainte-Cécile  
Saint-Pie-de-Bagot (Québec)  
J0H 1W0

*Doril Lepage*  
Enseignant  
Commission scolaire La Neigette  
534, avenue Rouleau  
Rimouski (Québec)  
G5L 8V4

*Claude Jutras*  
Directeur général  
Association des fabricants de meubles du  
Québec  
1, rue Eiffel  
Tour Mart E  
Place Bonaventure  
Montréal (Québec)  
H5A 1E9

## Bibliographie

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE, *Décret sur l'industrie du meuble*, Saint-Lambert, 1989, 15 p.

COMITÉ PARITAIRE DU BOIS OUVRÉ DU QUÉBEC, *Décret sur l'industrie du bois ouvré*, Brossard, 1983, 16 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, *Devis de la formation professionnelle Contremaître à la production (meuble et bois ouvré)*, juin 1990, 36 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, *Devis de la formation professionnelle Ébéniste industriel*, mars 1990.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, *Devis de la formation professionnelle Menuisier-ébéniste*, février 1987, 42 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, *Les perspectives professionnelles au Québec 1985-1993, Modèle québécois de prévision par profession (MQPP)*, 1988.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, *Problématique de la formation professionnelle dans les secteurs du meuble et du bois ouvré*, 1988, 324 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Carte des enseignements 1989-1990*, Québec, Direction de la formation professionnelle, 1989, 75 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Études préliminaires, Guide de réalisation*, Québec, Direction de la formation professionnelle, 1989, 16 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Orientations pour le développement du secteur Bois et matériaux connexes*, Direction de la formation professionnelle, 1989, 121 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Répertoire des profils de formation professionnelle, champ Bois et matériaux connexes*, Québec, Centre de développement des profils de formation professionnelle, 1982, 46 p.

